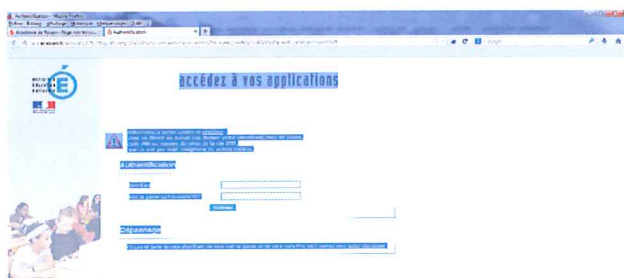


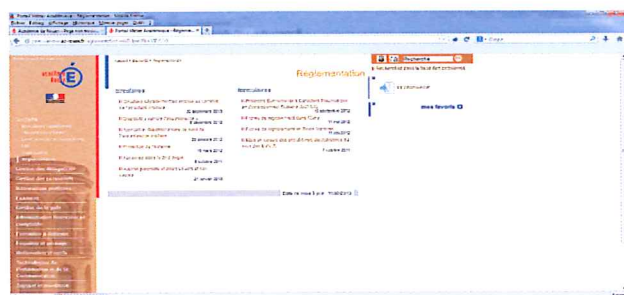
Comment accéder aux fiches de signalement d'incident en milieu scolaire et procéder à leur envoi.



Via le Portail Métier, entrez votre identifiant ainsi que votre mot de passe.

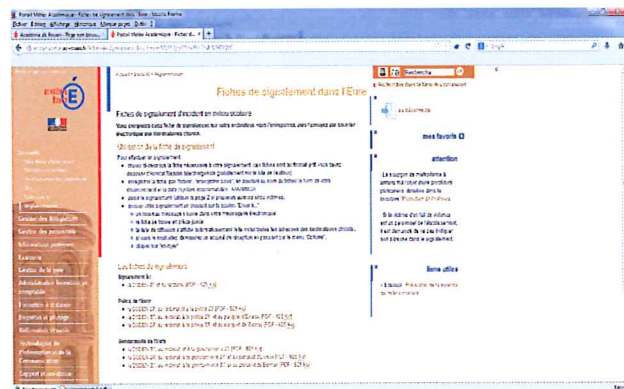


Cliquez sur l'onglet "Scolarité" puis "règlementation".



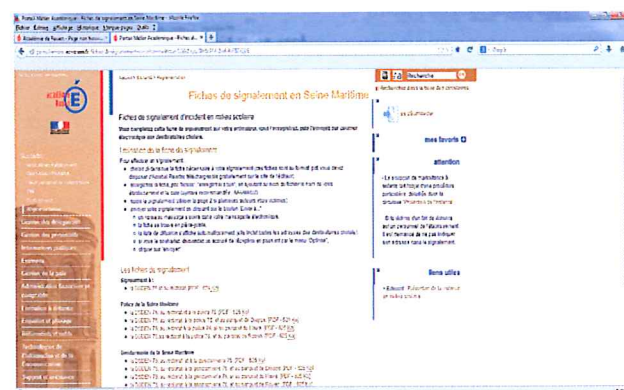
Partie "Formulaire":

- Signalement dans l'Eure
- Signalement dans la Seine-Maritime



Choisissez les destinataires du signalement selon votre département.

La fiche de signalement s'ouvre.



Tous les renseignements pour remplir la fiche sont indiqués ainsi que sa procédure d'envoi.

Hiérarchisation des signalements *

type de fait	I. A.	Rectorat	Collectivité territoriale	Police / Gendarmerie	Parquet
destinataire					(= situations de crime ou délit, et non d'infraction ou de contravention à la loi)
agression verbale / outrage	toujours	toujours		selon appréciation des faits	si avec arme
menace / injure	toujours	toujours		toutes celles visant l'intégrité de personnes et/ou à caractère ethnique, religieuse ou raciste	si avec arme ou si caractère raciste ou antisémite - B.O. n° 37 du 14 octobre 2004.
violence physique	toujours	toujours		toujours	si avec arme ou soins importants et/ou si ITT > 8 jours
violence sexuelle (révélation ou acte avéré)	toujours	toujours		toujours	toujours
bizutage	toujours	toujours		selon gravité	toujours (art. 40 du Code de procédure pénale).
Happy slapping	toujours	toujours		selon gravité et faits liés	
atteinte vie privée (droit à l'image)	toujours	toujours		selon gravité et si plainte	
vol	toujours	toujours	si équipement ou dotation Coll. Terr.	selon gravité et si plainte ou besoin assurance	
racket (extorsion)	toujours	toujours		toujours	si auteur identifié ou si demande des parents pour la plainte de démolition au commissariat si incendie ou tentative d'incendie
dégradations de biens de l'ÉPLE	toujours	toujours	si locaux concernés	si plainte ou besoin assurance	
dégradations de biens personnels	toujours	toujours		si plainte déposée par le personnel	
intrusions	toujours	toujours	si incendies sur les locaux	selon appréciation des circonstances	
port d'arme	toujours	toujours		toujours	
consommation stupéfiants	toujours	toujours		toujours	
trafic stupéfiants	toujours	toujours		toujours	toujours

* d'après le memento "conduites à tenir en cas d'infraction en milieu scolaire"